

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7364362401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7364362401>

Cette annonce a été mise en ligne le **24 avril 2024** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

NEOLIA NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2023, Monsieur Jean Luc Pierre Michel MARTIN, en son vivant retraité, demeurant à CHOLET (49300) 7 rue Saint Corentin, né à LA POMMERAIE-SUR-SEVRE (85700), le 6 juillet 1953, veuf de Madame Marie-Thérèse Jeanne Louise PAPIN et non remarié, décédé à CHOLET (49300) (FRANCE), le 20 novembre 2023, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine BARANGER, Membre de la Société Civile Professionnelle « NÉOLIA Notaires », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CHOLET (Maine-et-Loire), 28 avenue du Maréchal Foch, le 9 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

L'opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine BARANGER, notaire à CHOLET 28 avenue du Maréchal Foch, référence CRPCEN : 49055, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'ANGERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex